

Conférence du désarmement

16 février 2023

Français
Original : anglais

Ordre du jour de la session de 2023

(Adopté à la 1645^e séance plénière, le 24 janvier 2023)

Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2023 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
 2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
 3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
 4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
 5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
 6. Programme global de désarmement.
 7. Transparence dans le domaine des armements.
 8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.
-

